

Demande de baccalauréat par association de programmes (par cumul)

Nom (à la naissance)

Prénom

Date de naissance

Matricule

Téléphone résidence

Téléphone bureau

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

Par la présente, je désire associer les programmes suivants :

1. Majeure, certificat ou mineure

Numéro de programme

Date d'obtention (à compter du)

Faculté, école affiliée ou université qui a octroyé

2. Majeure, certificat ou mineure

Numéro de programme

Date d'obtention (à compter du)

Faculté, école affiliée ou université qui a octroyé

3. Majeure, certificat ou mineure

Numéro de programme

Date d'obtention (à compter du)

Faculté, école affiliée ou université qui a octroyé

et déclare qu'aucun de ces programmes n'a servi à l'obtention d'un autre grade.

J'autorise HEC Montréal ou Polytechnique Montréal à communiquer à l'Université de Montréal les renseignements personnels me concernant y compris les renseignements relatifs aux cours suivis et aux résultats obtenus.

En foi de quoi je signe *

Date

** Veuillez SVP imprimer le formulaire après l'avoir dûment complété, puis le signer à la main, le numériser et le retourner par courriel à l'adresse: bachelier-tgde@fep.umontreal.ca.*

Si vous avez complété un programme dans **une autre université**, faites une demande auprès du bureau du registraire de celle-ci afin qu'il fasse parvenir au bureau du registraire de l'UdeM, via le BCI, le relevé de notes officiel où apparaît la date d'obtention de votre diplôme. L'envoi doit être fait à l'attention du Secrétaire de faculté de la FEP.

Réservé au personnel de l'Université

Reçu le

Faculté ou école qui analyse la demande

Analysé le (date)

CHOISIR

Demande refusée.

L'étudiant doit faire des cours puisqu'il ne respecte pas la disposition prévue au paragraphe a) point i. de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle.

L'étudiant rencontre les conditions d'obtention du baccalauréat par cumul, sauf au moins l'une des dispositions relatives aux délais. Des frais s'appliquent.

L'étudiant rencontre toutes les conditions d'obtention du baccalauréat par cumul. Le grade est recommandé. Des frais s'appliquent.

Grade postulé

Date d'obtention
(Conseil de la faculté)

S'il s'agit d'un baccalauréat par cumul avec appellation,
indiquer l'appellation

Date du comité exécutif visée

Extrait du Règlement des études de premier cycle

17. BACCALAURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔME OU CERTIFICATS (BACCALAURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison de diplômes de premier cycle, dont au moins un doit avoir été octroyé par l'Université de Montréal. Le baccalauréat par cumul peut être constitué par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats ou, exceptionnellement, de deux majeures (pour les fins du paragraphe 17 (a) ci-dessous uniquement, appelés le(s) « diplôme(s) »).

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, les conditions suivantes doivent être remplies

- i. l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent au moins 90 crédits; les crédits ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux diplômes conduisant à l'obtention du baccalauréat;
- ii. au minimum 30 crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'université de Montréal;
- iii. de plus, au minimum 15 autres crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal, à HEC ou à l'École Polytechnique de Montréal;
- iv. les diplômes qui ne sont pas octroyés par l'Université de Montréal, HEC Montréal ou l'École Polytechnique de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de programme, conformément au paragraphe bi); la demande de reconnaissance ne peut être faite qu'après l'obtention du diplôme;
- v. le délai entre l'octroi du premier diplôme et l'octroi du dernier diplôme ne peut dépasser 10 ans;
- vi. l'étudiant doit faire sa demande d'obtention du baccalauréat dans un délai maximal de 24 mois après la date d'octroi du dernier diplôme.

b) Reconnaissance

i. Définition

Il y a reconnaissance de programme lorsqu'un programme réussi a permis à un étudiant d'atteindre les objectifs d'un programme universitaire reconnu par l'Université, selon l'avis du doyen ou de l'autorité compétente.

ii. Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles la reconnaissance est accordée.